

EN DÉCEMBRE 2022  
JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFTD

LA CFTD  
EST À L'ÉCOUTE PERMANENTE  
DES AGENTS  
TRAVAILLANT DANS LES SDIS

La CFTD, organisation représentative et premier syndicat de France, réunit les sapeurs-pompiers professionnels, les personnels administratifs et techniques des SDIS pour débattre et construire nos propositions pour le respect des textes, la protection des agents et la garantie d'une réelle santé et sécurité au travail



VOTEZ CFTD !

[cfdtsdis.fr](http://cfdtsdis.fr)  
[interco.cfdt.fr](http://interco.cfdt.fr)



Fédération Interco CFTD  
47/49 avenue Simon Bolivar  
75950 Paris Cedex 19  
01 56 41 52 52



ÉLECTIONS  
PROfessionnelles  
2022



LA CFTD AGIT



[cfdtsdis.fr](http://cfdtsdis.fr)  
[interco.cfdt.fr](http://interco.cfdt.fr)





# NOTRE BILAN



## PRISE EN COMPTE DES PATS TRAVAILLANT DANS LES CTA

La CFDT a participé activement pour que les CTA ne soient occupés que par des SPP.

## PRIME DE FEU ET SUR-COTISATION

La CFDT a usé de toute son influence en tant que 1<sup>er</sup> syndicat de France pour obtenir ces revalorisations historiques.

## L'ÉVOLUTION DU SECOURS À PERSONNE

La CFDT milite depuis longtemps pour l'évolution des gestes sapeurs-pompiers, cela sera le cas. Pour la CFDT il faut continuer pour aller plus loin vers le PARAMEDIC.

## ANNULATION DU JOUR DE CARENCE PENDANT LA PÉRIODE COVID

La CFDT est à l'origine de l'arrêt du jour de carence.

## GROUPES DE TRAVAIL VIOLENCE, SQVS, CNRACL

La CFDT participe activement à l'ensemble de ces groupes de travail.

## NOUVELLE FILIÈRE FORMATION

La CFDT dénonce cette mise en place qui a désorganisé les services formations des SDIS et démotivés les agents.

# NOS PROPOSITIONS

## APPLICATION DE LA DIRECTIVE TEMPS DE TRAVAIL

### LA CFDT EXIGE :

- l'application de la directive temps de travail et des jurisprudences sur le temps d'équivalence
- la suppression du temps d'équivalence en application de la jurisprudence afin d'assurer la santé et la sécurité des agents dans le décompte des 48 heures par semaine.
- le paiement des heures supplémentaires, trop de SDIS arnaquent leurs agents !

## UNE RECONNAISSANCE DES PATS DANS L'ORGANIGRAMME DES SDIS

Trop peu de PATS sont représentés dans les postes d'encadrement des SDIS. La transversalité au sein des filières est nécessaire et les filières administratives et techniques doivent être reconnues et accéder aux différents niveaux de responsabilité.

## TÉLÉTRAVAIL

**LA CFDT REVENDIQUE** l'application du télétravail dans tous les SDIS avec la fourniture du matériel et le défraiement de la journée de télétravail (2,50 €/jour dans la limite annuelle fixée).

## PRISE EN COMPTE DU RISQUE LIÉ AUX FUMÉES ET PARTICULES D'INCENDIE

Les travaux de la CFDT à la CNRACL ont débouché sur la publication de recommandations à forte portée juridique. Elle veillera à ce que les formations spécialisées (anciens CHSCT) du CST des SDIS continuent à mettre en œuvre les mesures de prévention pour minimiser l'exposition des pompiers lors des incendies ainsi que pour les agents qui oeuvrent au reconditionnement des appareils, EPI...

## UNE NOUVELLE RÉFLEXION POUR LA FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS

Ouverture des négociations suite aux rapports du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale filière SP.

## DES SP VERS LE PARAMEDIC

**LA CFDT EST LA SEULE** organisation à revendiquer une évolution digne, à savoir un diplôme d'État de PARAMEDIC.

Les sapeurs-pompiers doivent évoluer et monter en compétences dans le SUAP. C'est 80% de notre activité. En la perdant, on perdra le reste (embauches, avancements...).

## L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (QVT)

**LA CFDT EXIGE** l'application du plan de santé au travail et veillera à la lutte contre les discriminations, les violences sexistes et sexuelles et pour l'égalité professionnelle. Elle continuera à agir pour la formation et la prévention au sujet de l'usure professionnelle, de la reconversion et de la santé mentale.

## POSTES DANS LES CTA

**Comment rendre attractif un poste ?** C'est tout le dilemme de l'emploi en CTA : obligation pour les jeunes recrues, obligations pour prendre un grade et enfin solution ultime pour le reclassement.

Non, ce n'est pas la vision de la CFDT, le reclassement doit être fait au sein du SDIS. Les ARM des SAMU sont des agents de catégorie B alors que nos opérateurs sont de la catégorie C recrutés sans concours sapeur ou caporal.

**POUR LA CFDT**, les plateformes communes doivent s'articuler autour d'agents de catégorie B avec un encadrant expérimenté qui doit être sapeur-pompier professionnel.

## SUICIDES DANS LES SDIS, NOUS REVENDIQUONS

- un management plus humain dans toutes les filières
- une détection et une lutte contre les RPS par le biais des formations spécialisées (FS)
- la généralisation des accompagnements et du coaching
- la comptabilisation de tous les suicides et tentatives de suicides des agents par l'observatoire national.

## ET... LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DE NUIT ET DES WEEK-ENDS PAR UNE RÉMUNÉRATION DIGNE !

